



POLITIQUE RELATIVE AUX PRINCIPES RÉGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

PV-06 CONSEIL D'ADMINISTRATION

PV-06-17 Gestion des risques

Le conseil d'administration doit définir les principaux risques des activités de l'entreprise et veiller à la mise en œuvre des systèmes appropriés de gestion de ces risques. La Caisse appuie les résolutions requérant l'adoption d'une politique relative à la gestion des risques.